

Impliqué dans un accident ayant causé la mort d'une jeune femme, le rappeur est poursuivi pour « conduite en état d'ivresse » et « homicide involontaire »

Le procès de Tenor s'était ouvert le lundi 2 août au tribunal de Premier Instance de Douala-Bonanjo. Après identification des parties, l'audience avait été envoyée pour ce 12 août 2021.

Un accident ayant causé la mort d'une jeune femme et impliquant le chanteur s'est produit au petit matin du 15 juillet dernier à Douala.

Le chanteur a été grièvement blessé dans cet accident. Et, conduit dans un établissement hospitalier.

Après avoir reçu des soins intensifs en raison de sa blessure, le rappeur camerounais a été interpellé et placé en détention provisoire à la prison de New Bell.

Certains fans présentent l'artiste comme un homme connu pour sa dépendance à l'alcool. Selon des médias locaux le chanteur aurait pris le volant de son véhicule après une soirée arrosée et en état d'ébriété.
